AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1381
FR0000063752-FS0581

7 octobre 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

AUDIKA GROUPE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 octobre 2015, la société anonyme de droit danois William Demant Holding A/S[1] (Kongebakken 9-2765 Smørum, Danemark), a déclaré avoir franchi en hausse, le 2 octobre 2015, les seuils de 2/3 du capital et des droits de vote de la société AUDIKA GROUPE et détenir 6 403 322 actions AUDIKA GROUPE représentant autant de droits de vote, soit 67,76% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions AUDIKA GROUPE sur le marché dans le cadre des dispositions de l'article 231-38 IV du règlement général[3], par la société William Demant, laquelle a déposé un projet d'offre publique visant les actions AUDIKA GROUPE.

[1] Contrôlée par la Fondation Oticon (*William Demant og Hustru Ida Emilies Fond*).
[2] Sur la base d'un capital composé de 9 450 000 actions représentant 9 451 011 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment D&I 215C1358 du 30 septembre 2015.